GROUPES	4	28	INSECTICIDE

MINECTO[MC] DUO 40WG

INSECTICIDE

COMMERCIAL

GRANULÉS MOUILLABLES

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes indiqués dans les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica,* les cucurbitacées, les légumes-fruits et les pommes de terre.

GARANTIE
Thiaméthoxame : ..... 20 %
Cyantraniliprole : ..... 20 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N[O] D'HOMOLOGATION : **30900**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.
3. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques pendant le mélange et le chargement du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des bottes pendant l'application du

produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

5. Laver l'équipement de protection individuelle (EPI) après chaque utilisation. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est fournie pour l'équipement lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.
6. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
7. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Précautions environnementales

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à cabine fermée uniquement.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Toxique pour les abeilles. Comme ce produit est systémique, les abeilles peuvent être exposées à des résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite d'un traitement de sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons notamment des précipitations abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu ou un sol qui s'égoutte mal (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)

MINECTO^{MC} est une marquée déposée d'une compagnie de groupe Syngenta.

GROUPES	4	28	INSECTICIDE

MINECTO^{MC} DUO 40WG

INSECTICIDE

COMMERCIAL

GRANULÉS MOUILLABLES

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes indiqués dans les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica,* les cucurbitacées, les légumes-fruits et les pommes de terre.

GARANTIE :
Thiaméthoxame : ..... 20 %
Cyantraniliprole : ..... 20 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N^{O} D'HOMOLOGATION : **30900**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.
3. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques pendant le mélange et le chargement du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des bottes pendant l'application du

produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
5. Laver l'équipement de protection individuelle (EPI) après chaque utilisation. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est fournie pour l'équipement lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.
6. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
7. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Précautions environnementales

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à cabine fermée uniquement.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Toxique pour les abeilles. Comme ce produit est systémique, les abeilles peuvent être exposées à des résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite d'un traitement de sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons notamment des précipitations abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu ou un sol qui s'égoutte mal (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MINECTO^{MC} DUO 40WG est un insecticide de sol ayant à mode d'action double qui supprime les lépidoptères indiqués ainsi que les insectes suceurs et broyeurs. MINECTO DUO 40WG assure également une suppression résiduelle des principaux insectes qui ravagent les légumes et les pommes de terre.

Quand MINECTO DUO 40WG est appliqué sur le sol, il est rapidement absorbé par les racines des végétaux en germination ou des plants repiqués et rapidement diffusé dans toute la plante.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter MINECTO DUO 40WG dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.

4. Commencer à appliquer la solution lorsque MINECTO DUO 40WG est complètement mélangé à l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans une zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

MÉTHODE D'APPLICATION

Application au sol : Appliquer à la dose indiquée dans un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Pulvériser dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis. Pour les applications en bande à la surface, incorporer à la profondeur de semis avec une irrigation suffisante (par arrosage ou goutte-à-goutte) dans les 24 heures suivantes.

Les buses du pulvérisateur doivent assurer une application précise et uniforme. Pour s'assurer d'un traitement précis, étalonner le pulvérisateur avant chaque traitement. L'utilisation d'un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme permet en général une suppression optimale. Pour plus de renseignements sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou un conseiller agricole local.

MODE D'EMPLOI

GROUPE DE CULTURES 4 : LÉGUMES-FEUILLES	
CULTURE	Groupe de cultures 4: Légumes-feuilles – Amarante (feuilles), roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, oseille, endive (chicorée witloof), fenouil de Florence, laitue pommée et frisée, arroche, persil, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard, tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande), baselle et bette à carde
Ravageur	Suppression des pucerons, des cicadelles et des mineuses diptères. Suppression en début de saison de la fausse arpenteuse du chou. Suppression en début de saison des altises. Réduction des dommages causés par le légionnaire de la betterave, le ver de l'épi de maïs et le légionnaire d'automne.
Dose	750 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Légumes pour connaître les doses par 100 m de rang
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

GROUPE DE CULTURES 5 : LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*	
CULTURE	Groupe de cultures 5 : Légumes du genre *Brassica* – broccoli, brocoli de Chine (gaï lon), rapini, choux de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pak-choï), chou chinois (pé-tsaï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou broccolo, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza
RAVAGEUR	Suppression des pucerons, des mineuses diptères et des altises. Suppression en début de saison de la fausse arpenteuse du chou, de la fausse teigne des crucifères et de la piéride du chou. Suppression en début de saison des altises et les thrips. Réduction des dommages causés par le légionnaire de la betterave, le ver de l'épi de maïs, le légionnaire d'automne et le légionnaire à bandes jaunes.
DOSE	750 g/ha
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

GROUPE DE CULTURES 8-09: LÉGUMES-FRUITS	
CULTURE	Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits – aubergine d'Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate, et cultivars, variétés et hybrides de ces cultures.
RAVAGEUR	Suppression des pucerons, du doryphore de la pomme de terre, des mineuses diptères, des cicadelles et du psylle de la pomme de terre. Suppression en début de saison de la fausse arpenteuse du chou. Suppression en début de saison des altises et les thrips. Réduction des dommages causés par le légionnaire de la betterave, le légionnaire d'automne, la noctuelle de la tomate et le légionnaire à bandes jaunes.
DOSE	440 - 750 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Légumes pour connaître les doses par 100 m de rang Utiliser la dose élevée pour le légionnaire de la betterave, le légionnaire d'automne, la noctuelle de la tomate et le légionnaire à bandes jaunes.
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

GROUPE DE CULTURES 9 : CUCURBITACÉES	
CULTURE	Groupe de cultures 9 : cucurbitacées - courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); citrouille; courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); la courge d'hiver (y compris la courge musquée, la calebasse, la courge Hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); pastèque
RAVAGEUR	Suppression des pucerons, des cicadelles et des mineuses diptères. Suppression en début de saison de la chrysomèle du concombre, des altises et des thrips.
DOSE	750 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Légumes pour connaître les doses par 100 m de rang
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Effectuer un seul traitement par saison. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.
POMMES DE TERRE	
CULTURE	Pommes de terre
RAVAGEUR	Pucerons, doryphores de la pomme de terre, altises, cicadelle de la pomme de terre
DOSE	440 à 700 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis ou en bande étroite, en surface, sur la ligne d'ensemencement au semis.
REMARQUES	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes dans le sol. NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec MINECTO DUO 40WG.

MINECTO DUO 40WG – TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES – LÉGUMES

Dose de produit en g/ha	Dose de produit en g / 100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué							
	Espacement entre les rangs (cm)							
	15	30	46	51	62	76	91	100
440	0,66	1,32	2,02	2,24	2,73	3,34	4,00	4,40
750	1,13	2,25	3,45	3,83	4,65	5,70	6,83	7,50
Dose de produit en g/ha	**Espacement entre les rangs (cm)**							
	110	120	150	180	210	240	270	300
440	4,84	5,28	6,60	7,92	9,24	10,56	11,88	13,20
750	8,25	9,00	11,25	13,50	15,75	18,00	20,25	22,50

MINECTO DUO 40WG – TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES - POMMES DE TERRE

Dose de produit en g/ha	Dose de produit en g / 100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué													
	Espacement entre les rangs (cm)													
	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	150	185	215
440	3,30	3,52	3,74	3,96	4,18	4,40	4,62	4,84	5,06	5,28	5,50	6,60	8,14	9,46
700	5,63	6,00	6,38	6,75	7,13	7,50	7,88	8,25	8,63	9,00	9,38	11,25	13,88	16,13

RESTRICTIONS CONCERNANT LES ROTATIONS

Délai avant le réensemencement recommandé pour les cultures en rotation.

Délai avant réensemencement	Culture
0 jours	Groupe de cultures 1C (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 3-07 (légumes bulbes); Groupe de cultures 4 (légumes-feuilles, sauf *Brassica*); Groupe de cultures 5 (légumes-feuilles du genre *Brassica* [chou]); Groupe de cultures 8-09 (légumes-fruits); Groupe de cultures 9 (cucurbitacées); Groupe de cultures 13-07B (sous-groupe des petits fruits); Groupe de cultures 20 (oléagineux)
30 jours	Groupe de cultures 1A (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 2 (feuilles de légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 6 (graines et gousses de légumineuses (succulentes ou sèches); Groupe de cultures 7 (feuilles de légumineuses); Groupe de cultures 13-07G (sous-groupe des petits fruits de plantes naines); Groupe de cultures 15 (céréales); Groupe de cultures 16 (fourrage et paille de céréales); Groupe de cultures 17 (fourrages, paille et foin de graminées); Groupe de cultures 18 (Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées)
365 jours	Autres cultures

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, MINECTO DUO 40WG, insecticide du groupe 4A (thiaméthoxame, classe des néonicotinoïdes) et insecticide du groupe 28 (cyantraniliprole, classe des diamides).

Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à MINECTO DUO 40WG et à d'autres insecticides des groupes 4 et 28. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner MINECTO DUO 40WG et les autres insecticides des groupes 4 et 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisagent la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. En cas de doute, ne pas réutiliser MINECTO DUO 40WG ou d'autres insecticides des groups 4A et 28.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

MINECTO^{MC} est une marquée déposée d'une compagnie de groupe Syngenta.